

## OÙ NOUS TROUVER

**Bureau et secrétariat répit :**  
**1, Rue Albert Thoumyre**  
**76880 ARQUES-LA-BATAILLE**



*Plateforme*

*Répit*

*Territoire santé de Dieppe*

**Un temps pour souffler**



## COMMENT NOUS CONTACTER

Pour plus de renseignements sur le fonctionnement du Répit et les services proposés vous pouvez contacter Valérie Moine (référente Répit Dieppe) :

[valerie.moine@apeidieppe.fr](mailto:valerie.moine@apeidieppe.fr)

06 34 84 66 64

## Quelles sont les personnes bénéficiaires de la Plateforme Répit ?

- ✓ Enfants, jeunes et adultes en situation de handicap.
- ✓ Les familles ou les aidants habitant sur le territoire de santé de Dieppe.

## Quelles sont les missions que nous vous apportons dans votre quotidien ?

- ✓ Analyser la demande et évaluer la situation et les besoins,
- ✓ Informer sur les dispositifs d'aides, orienter vers les structures et les services existants,
- ✓ Proposer diverses solutions de répit et/ou de soutien,
- ✓ Soutenir et conseiller les aidants dans leur vie quotidienne,
- ✓ Favoriser le maintien de la vie sociale et lutter contre l'isolement.

## Les propositions de Répit

❖ Les **séjours vacances à Dieppe** : 3 fois dans l'année, la 2ème semaine des vacances scolaires (Février, Avril et Octobre). **Le restant à charge pour un séjour est de 250 € pour les 5 jours.**

❖ Les **week-ends Répit** : 5 week-ends par an, inscription à la journée , restant à charge 25 € ou le week-end entier restant à charge 50 €.

❖ **Répit à domicile** : mise en relation avec des partenaires pour la garde d'enfants et d'adultes à domicile.

40 heures à 60 heures (par année civile) de répit à domicile financées **intégralement** par la plateforme Répit.

❖ Mise en relation pour des **accueils temporaires** en établissement socio et médicaux-sociaux,

❖ Temps d'écoute/guidance/orientation des familles,

❖ Partenariats avec les clubs sportifs, les centres de loisirs, les crèches ...

## Comment bénéficiaire du Répit ?

- ✓ Prendre contact avec la référente répit :
  - Recueil des informations concernant la personne en situation de handicap,
  - Choix de l'offre(s) de répit la (les) plus adaptée(s) et définition des modalités de mise en place,
  - Rédaction d'une fiche de présentation ,
  - Récupération des éléments constitutifs du dossier administratif.